

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 septembre 2022 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur des demandes de dérogation mineure relatives aux immeubles suivants :

1301, rue De Montmorency – lot 5 531 113 du cadastre du Québec

1375, rue Barré – lot 1 852 773 du cadastre du Québec

Ces dérogations mineures autoriseraient :

- qu'un toit plat ne soit pas revêtu d'un toit végétalisé,

et ce, malgré l'article 98.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 25 août 2022.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude